DÉCHETTERIES & AIRES DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

1/Inscription

Créez votre espace en flashant ce QR-Code



ou en allant sur www.sictoba.fr

2/ Validation

Suite à votre inscription, vous obtenez un QR-Code d'identification unique à l'entreprise qui vous permettra d'accéder à nos installations es d'y déposer jusqu'à 4m /jour.

3/ Coût du service

	DÉCHETTERIES	DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS
Professionn domicilié su le territoire du SICTOBA	Ir Non facturó	Broyat : 5€/m³ Déchets verts : 8€/m³ facturation minimum à 0,5m²
Professionn domicilié hors du territoire d SICTOBA	50€/m³	Broyat : 5€/m³ Déchets verts : 8€/m³ facturation minimum à 0,5m¹
EPCI et communes adhérentes		Non facturé (Service inclus via les taxes locales)

Le paiement du service se fait via votre espace professionnel.

Vous devez créditer votre compte avant de vous rendre sur nos installations.

Le gardien refusera le dépôt si le compte n'est pas crédité.

4/ Sur site

Présentez votre QR-Code à l'agent situé à l'entrée. Vous devrez déclarer le volume et la nature des déchets déposés. L'agent vous fournira un bon de dépôt à signer qui vous permettra de justifier auprès des services de l'État l'élimination de vos déchets dans les filières adaptées.

Merci de respecter les consignes de sécurité











GUIDE DES DÉCHETTERIES à l'usage des professionnels

Pour tout renseignement :



04 75 39 06 99



www.sictoba.fr

Retrouvez le règlement en intégralité sur notre site Internet

LE RÔLE DES DÉCHETTERIES

La déchetterie est un lieu clos et gardienné où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels.

En déchetterie, le tri est complexe et dépend à la fois de la nature du déchet (carton, ferraille...) et de la filière de traitement (30 filières différentes).



LES AIRES DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Sur les aires de dépôt des déchets verts sont acceptés les tailles, les tontes et branchages.





BON À SAVOIR

Les déchetteries et aires de dépôt des déchets verts du SICTOBA sont des services publics dédiés aux particuliers.

Toutefois, afin de faciliter le traitement des déchets issus de la filière professionnelle, le SICTOBA autorise le dépôt par les professionnels sous certaines conditions.

QUELS DÉCHETS?

Pour vous aider à trier, vous trouverez ci-dessous une liste non exhausive des déchets acceptés et refusés en déchetterie.



DÉCHETS ACCEPTÉS

MÉTAUX **BOIS NON TRAITÉS BOIS TRAITÉS** CARTONS (PLIÉS) **BATTERIES POLYSTYRÈNE** BLANC ET PROPRE MOBILIER - ÉCOMAISON FILMS ÉTIRABLES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES TEXTILES, CHAUSSURES ARTICLES DE BRICOLAGE **FT JARDINAGE ARTICLES DE SPORTS ET LOISIRS JOUFTS HUISSERIES** PI ÂTRES LAINE DE VERRE / DE ROCHE



DÉCHETS REFUSÉS

DÉBLAIS / GRAVATS

PNEUS

HUILE DE VIDANGE

HUILE DE FRITURE

BOUTEILLE DE GAZ

VÉGÉTAUX

AMIANTE

DÉCHETS RADIOACTIFS

DÉCHETS EXPLOSIFS

CADAVRES D'ANIMAUX

DÉCHETS DE LA FILIÈRE ADIVALOR EXTINCTEURS DÉCHETS DE SOINS (DASRI)

PRODUITS CHIMIQUES : Se renseigner auprès du gardien